

Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Yann RICORDEL
Chargé de concertation
07 57 02 32 91
Yann.ricordel@volkswind.fr

Gaëtan BREFFY
Chargé d'affaires
06 77 42 43 54
Gaetan.breffy@volkswind.fr

Mathieu RENAULT
Chargé d'études
05 87 75 01 21
Mathieu.renault@volkswind.fr

Site internet du projet :
www.parc-eolien-trevis.fr

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- En 2024, l'éolien a représenté 8,7% de la production électrique française. En 2030, il devrait en représenter plus de 20%. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 22,2% en 2023 pour un objectif de 40% en 2030 (Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte)
- L'éolien était en 2023 la 2ème source d'électricité renouvelable la plus produite (35,8%) après l'énergie hydraulique (41,5%)
Source : RTE, bilan électrique 2023
- L'objectif fixé à l'horizon 2050 prévoit une puissance installée de 135 GW d'énergie renouvelable en France. Cela représente une forte accélération notamment pour les énergies éoliennes (mer et terrestre) et solaire, Source : Futurs énergétiques 2050, RTE, 2022

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 30 septembre 2024, **23,1 GW** ont été installés



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, deuxième trimestre 2024 », et objectif PPE de 2020)

En région Pays de la Loire, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **4,5 TWh/an de production éolienne terrestre**. Fin 2022, la région a produit **2,9 TWh** d'électricité :



(*Bilan RTE 2022, et objectifs SRADDET de 2022)

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DES TRÉVIS

Avril 2025

N°2

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Après plus d'une année d'études, le projet éolien de la Ferme éolienne des Trévis est à présent défini.

Ce deuxième bulletin d'information a pour objectif de vous présenter l'implantation retenue, en concertation avec la mairie, et que nous avons présenté au conseil municipal du 23 janvier 2025.

En accord avec la municipalité de Saint-Paul-du-Bois, nous vous proposons une exposition sur le projet les 9 et 18 avril 2025 à la mairie de Saint-Paul-du-Bois. Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter les éléments principaux du projet, ainsi que les partenariats envisagés avec les riverains du projet et le territoire. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.

Un site internet dédié au projet à récemment été mis en ligne et vous permettra de retrouver les informations liées à ce projet (lien en dernière page),

Mathieu RENAULT
Chargé d'études

ACTUALITÉS DU PROJET

Exposition

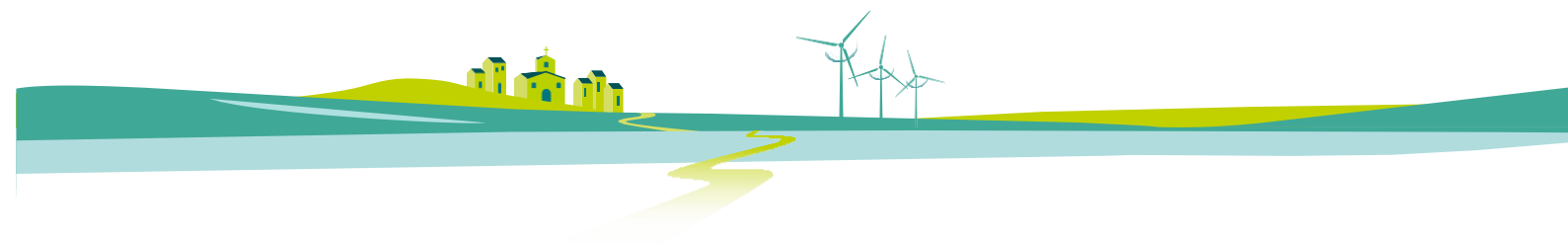
Nous vous invitons à une exposition sur le projet, lors de laquelle vous pourrez vous informer et poser vos questions à des représentants de Volkswind sur le projet.

Rendez-vous à la mairie de Saint-Paul-du-Bois le 9 avril de 14h à 17h et le 18 avril 2025 de 18h à 20h.



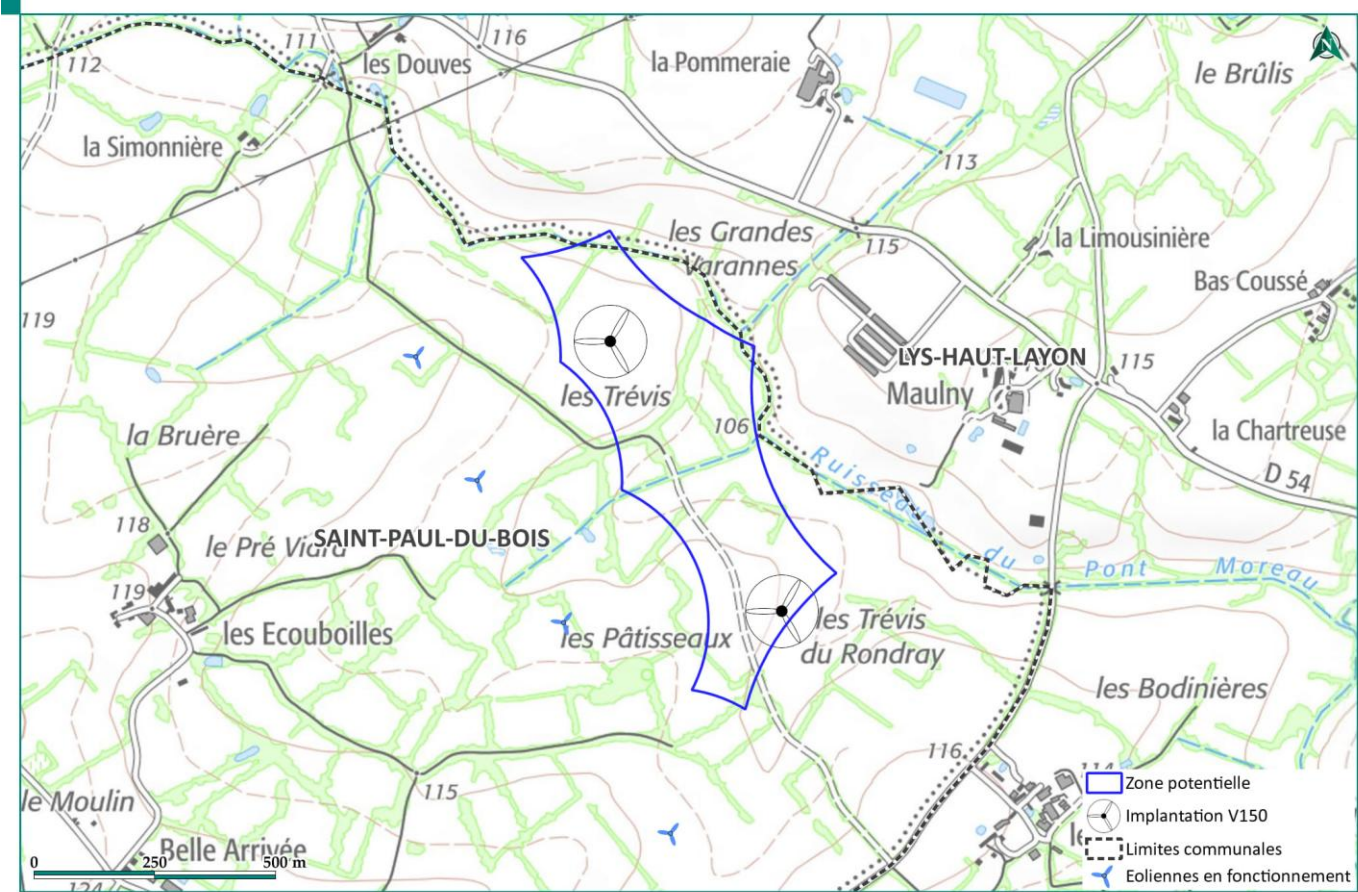
Bénéfices du parc éolien sur le territoire

88	Emplois créés Locaux, en équivalent Temps pleins l'année de la construction.
99 000 €	De retombées fiscales Par an estimées pour le bloc communal.
1 750 000 €	Pour les entreprises locales (Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).



PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



L'implantation retenue

- Se situe en **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEr)** définie par la commune.
- En extension géographique d'un parc existant
- Est **éloignée de plus de 4km des zones de protection environnementales** Natura 2000 et ZNIEFF, et **s'éloigne des haies** présentes sur le site
- Est éloignée de plus de **6 km de tout monuments historiques et sites protégés.**
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** qui a permis de déterminer **l'implantation optimale** sur les 3 axes d'études : environnement, acoustique et paysage.
- L'implantation retenue comporte **2 éoliennes** d'une puissance de **4,5 MW**, soit une **puissance totale de 9 MW.**
- La hauteur totale des éoliennes sera de **190m**, pour un diamètre de rotor de 150m

LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en 2023 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Cet état initial a pu être établi, et il a constitué un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation que nous avons choisie permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère

Le cabinet d'études Sillage travaille depuis 2024 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial nous a permis de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers, afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage cohérent avec l'environnement et raisonné a permis de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en est suivi l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios ont été comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes seront étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Le cabinet GAMBA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes du projet, afin de déterminer le volume sonore existant. Nous remercions d'ailleurs les riverains de la zone d'étude qui ont participé à cette étude.

Les acousticiens modélisent ensuite la diffusion acoustique de chacune des éoliennes afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

